

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>2MD</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
				Exercice N clos le		
				13 1 0 3 2 0 2 3		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209	210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215	214
		Services*			217	218
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
	Production immobilisée*					224
	Subventions d'exploitation reçues	<i>accetifié conforme</i> <i>Hailland</i>				226
	Autres produits					230
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234
	Variation de stock (marchandises)*					236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243
	Rémunérations du personnel*					250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252
	Dotations aux amortissements*					254
	Dotations aux provisions					256
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		
Total des charges d'exploitation (II)					264	
Total des charges d'exploitation (II)					6 141	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	
(6 141)						
Produits financiers (III)	280	Charges financières (V)		294	1 103	
Produits exceptionnels (IV)					290	
					466 889	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	
					102 409	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	
					357 236	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	357 236	
				314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	102 409	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexes A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Créanc report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	350	
	Dont divers		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	645		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	648		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	990		
	Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	
					459 645	
					354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables : * 50 008 dont imputés sur le résultat :				360	
					50 008	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	
					372	

①

BILAN SIMPLIFIÉ

« certifié conforme »

N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise <u>2MD</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise <u>5 rue Paul Doumer 62360 PONT DE BRIQUES</u>				
SIREN <u>8 4 0 9 6 8 3 0 9</u>				
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 2</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>1 2</u>		
		Exercice N clos le		
		<u>3 1 0 3 2 0 2 3</u>		
ACTIF		Brut	Amortissements-Provisions	
		1	2	
		Net		
		3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012	
	Fonds commercial *			
	Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *	028	030	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	
		1 300 000	1 100 000	
	Total I (5)	044	048	
		1 300 000	1 100 000	
			200 000	
			200 000	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS			
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
	Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances Clients et comptes rattachés *	068	070	
	(2) Autres* (3)	072	074	
			5 000	5 000
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
	Disponibilités	084	086	174
			174	174
Charges constatées d'avance*	092	094	975	
		975	975	
	Total II	096	098	
		6 149	6 149	
	Total général (I + II)	110	112	
		1 306 149	1 100 000	
			206 149	
PASSIF		Exercice N NET		
		I		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	648 700	
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	2 513	
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>131</u>)	132	7 747	
	Report à nouveau	134	(948 518)	
	Résultat de l'exercice	136	357 236	
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
		Total I	142	67 677
	Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	1 663	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u>)	172	34 400	
			136 809	
Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	138 472	
	Total général (I + II + III)	180	206 149	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	
		182	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

2MD

Société par actions simplifiée
Au capital de 648.700 €uros
5, rue Paul Doumer
62360 SAINT-ETIENNE-AU-MONT
R.C.S DE BOULOGNE-SUR-MER 840 968 309

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Mars 2023

Présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2023



SARL FIDESCOM

Société de commissariat aux Comptes inscrite
Près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence
Avenue Baptistin Meissel
13390 AURIOL
RCS MARSEILLE 802 688 234

Aux associés,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée statutairement en date du 29 Juin 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2MD relatif à l'exercice clos le 31 Mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes présentent les caractéristiques chiffrées suivantes :

- Chiffre d'Affaires : Néant,
- Capitaux propres : 67.677 €

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

2.1 - Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 - Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 - Observation

Nous attirons l'attention du lecteur du présent rapport à la nécessité de lire la rubrique « Faits caractéristiques » de l'annexe comptable, annexée au présent rapport.

4 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5 - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés appelés à statuer sur les comptes

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux associés appelés à statuer sur l'assemblée annuelle d'approbation des comptes.

En application de la loi, et eu égard les participations détenues par la société 2MD, certaines informations ont été communiquées dans le rapport de gestion.

6- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

7- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit aux comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes

annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Auriol, le 15 septembre 2023



FIDESCOM
Commissariat aux Comptes
SARL au Capital de 10 000 €
Av. Baptistin Meissel - 13390 AURIOL
l.choux@fidescom.fr - 06 77 57 46 18
RCS : 802 688 234

Laurent CHOUX
Commissaire aux comptes
Associé Sarl FIDESCOM

ANNEXES

10 pages

- ✓ Actif
- ✓ Passif
- ✓ Compte de résultat
- ✓ Annexe

2MD

5 rue Paul Doumer

62360 PONT DE BRIQUES

Déclaration au 31/03/2023

Annexes

SOMMAIRE DE L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2MD DU 31/03/2023
--

Règles, méthodes comptables et faits caractéristiques	page	3
Détail des comptes d'actif et passif	page	4
Détail des comptes de produits et charges	page	5
Immobilisations	page	6
Provisions inscrites au bilan	page	7
Etat des échéances, créances et dettes	page	8
Charges à payer	page	9
Produits et charges constatés d'avance	page	10

REGLES ET METHODES COMPTABLES ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

de l'exercice clos le 31/03/2023 se présentant comme suit avant répartition :

total bilan	206 149 €
total compte de résultat	466 889 €
résultat (bénéfice)	357 236 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes de l'exercice clos sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du PCG (règlement) ANC 2014-03 relatif au PCG) et des recommandations et observations de l'Autorité des Normes Comptables relatives à la prise en compte des conséquences de l'événement Covid 19 dans les comptes établis à compter du 01/01/2020, publiées le 18/05/2020 et mises à jour le 03/04/2020.

Immobilisations corporelles, incorporelles et financières

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les frais d'acquisition des titres de participation sont amortis sur 5 ans.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode/d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation ou de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Faits caractéristiques

A la suite du décès de notre Président, le solde du capital restant dû sur le prêt de 750 000 € contracté en octobre 2018 a été intégralement remboursé au titre de l'Assurance emprunteur et soldé en juin 2022, pour un montant de 439 568,16€.

L'évolution de la société est étroitement liée à l'évolution de ses filiales, principalement de la société EEB. Celle-ci reste sensiblement impactée par l'absence de son dirigeant mais parvient à générer une activité suffisante permettant de maintenir sa trésorerie.

Détail des Comptes

2MD

Période du 01/04/22 au 31/03/23

Devise d'édition

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 16.10

Bilan Simplifié (2033A)

	Net	Net N-1	Variation	
	31/03/2023	31/03/2022	En valeur	En %
ACTIF				
Actif Immobilisé				
Immobilisations financières	200 000,00	200 000,00	0,00	
261800 Titres de participation SEATEC	1 300 000,00	1 300 000,00		
297100 Prov. dépréc. titres immobilisés	-1 100 000,00	-1 100 000,00		
Total I	200 000,00	200 000,00	0,00	
Actif Circulant				
Autres créances	5 000,00	5 000,00	0,00	
451500 Compte Courant Sealec	5 000,00	5 000,00		
Disponibilités	173,88	632,81	-458,93	-72,52
512100 CA	173,88	632,81	-458,93	-72,52
Charges constatées d'avances	975,00	975,00	0,00	
486000 Charges constatées d'avance	975,00	975,00		
Total II	6 148,88	6 607,81	-458,93	-6,95
Total général (I + II)	206 148,88	206 607,81	-458,93	-0,22
PASSIF				
Capitaux Propres				
Capital social ou individuel	648 700,00	648 700,00	0,00	
101300 Capital souscrit-appelé, versé	648 700,00	648 700,00		
Réserve légale	2 513,00	2 513,00	0,00	
106100 Réserve légale	2 513,00	2 513,00		
Autres réserves	7 746,60	7 746,60	0,00	
106800 Autres réserves	7 746,60	7 746,60		
Report à nouveau	-948 518,03	-234 009,39	-714 508,64	-305,33
119000 Report à nouveau (solde débiteur)	-948 518,03	-234 009,39	-714 508,64	-305,33
Résultat de l'exercice	357 235,81	-714 508,64	1 071 744,45	150,00
TOTAL I	67 677,38	-289 558,43	357 235,81	123,37
Dettes				
Emprunts et dettes assimilées		467 335,76	-467 335,76	-100,00
164000 Emprunts auprès des Etbl de Crédit		466 144,76	-466 144,76	-100,00
518600 Intérêts courus à payer		1 191,00	-1 191,00	-100,00
Fournisseurs et comptes rattachés	1 662,50	1 830,48	-167,98	-9,18
401100 Fournisseurs		1 030,48	-1 030,48	-100,00
408100 Fournisseurs -fres non parvenues	1 662,50	800,00	862,50	107,81
Autres dettes	136 809,00	27 000,00	109 809,00	406,70
444000 Etat - impôts sur les bénéfices	102 409,00		102 409,00	
451801 COMPTE COURANT EEB	34 400,00	27 000,00	7 400,00	27,41
TOTAL III	138 471,50	496 166,24	-357 694,74	-72,09
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	206 148,88	206 607,81	-458,93	-0,22

Détail des Comptes

2MD

Période du 01/04/22 au 31/03/23

Devise d'édition

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 16.10

Compte Résultat Simplifié (2033B)

	Net	Net N-1	Variation	
	31/03/2023	31/03/2022	En valeur	En %
A - RÉSULTAT COMPTABLE				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres charges externes	6 141,48	8 658,27	-2 516,79	-29,07
616000 Primes d'assurance		1 350,00	-1 350,00	-100,00
616400 RC	1 300,00	1 300,00		
622600 Honoraires	4 450,00	5 856,35	-1 406,35	-24,01
622700 Frais d'actes et contentieux	72,15		72,15	
627000 Services bancaires et assimilés	319,33	151,92	167,41	110,20
Total des charges d'exploitation (II)	6 141,48	8 658,27	-2 516,79	-29,07
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-6 141,48	-8 658,27	2 516,79	29,07
PRODUITS ET CHARGES DIVERSES				
Produits exceptionnels (IV)	466 889,30		466 889,30	
771000 Produits except. s/opér. gestion	466 889,30		466 889,30	
Charges financières (V)	1 103,01	705 850,37	-704 747,36	-99,84
661100 AGIOS BANCAIRES	23,38		23,38	
661160 Intérêts emprunts et dettes	1 079,63	5 850,37	-4 770,74	-81,55
686620 DOT DEP ELEMENTS FINANCIERS		700 000,00	-700 000,00	-100,00
Impôts sur les bénéfices (VII)	102 409,00		102 409,00	
695000 Impôts sur les bénéfices	102 409,00		102 409,00	
2 - BÉNÉFICE ou PERTE	357 235,81	-714 508,64	1 071 744,45	150,00
B - RESULTAT FISCAL				
Réintégrations				
Impôts et taxes non déductibles	102 409,00		-102 409,00	-100,00
695000 Impôts sur les bénéfices	102 409,00		-102 409,00	-100,00
Déductions				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANT				
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	459 644,81		459 644,81	
Déficits				
Déficits antérieurs reportables		50 008,00	-50 008,00	-100,00
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	409 636,81	0,00	409 636,81	

Immobilisations - Amortissements

2MD

Période du 01/04/22 au 31/03/23

Devise d'édition

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	1 300 000			1 300 000
TOTAL GÉNÉRAL	1 300 000			1 300 000

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL GÉNÉRAL				

Relevé des Provisions - Amortissements dérogatoires

2MD

Période du 01/04/22 au 31/03/23

Devise d'édition

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				

Prov. pour dépréciation sur immo.	1 100 000			1 100 000
Prov. pour dépréc./stocks et en cours				
Prov. pour dépréciation sur clients et comptes rattachés				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	1 100 000			1 100 000

TOTAL GÉNÉRAL	1 100 000			1 100 000
----------------------	------------------	--	--	------------------

État des Échéances des Créances et Dettes

2MD

Période du 01/04/22 au 31/03/23

Devise d'édition

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	5 000	5 000	
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	5 000	5 000	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	975	975	

TOTAL GÉNÉRAL	5 975	5 975	
----------------------	--------------	--------------	--

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 662	1 662		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfices	102 409	102 409		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	34 400	34 400		
Autres dettes				
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	138 472	138 472	
----------------------	----------------	----------------	--

Charges à Payer

2MD

Période du 01/04/22 au 31/03/23

Devise d'édition

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Disponibilités, charges à payer Autres dettes	1 662
TOTAL	1 662

Charges et Produits Constatés d'Avance

2MD

Période du 01/04/22 au 31/03/23

Devise d'édition

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	975	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	975	

2MD
Société par actions simplifiée au capital de 648 700 euros
Siège social : 5 rue Paul Doumer, Pont de Briques,
62360 SAINT ETIENNE-AU-MONT

RCS BOULOGNE-SUR-MER – SIREN : 840 968 309

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2023

AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide de reporter à nouveau le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 357 236 euros.

L'associée unique rappelle qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

« Certifié conforme »

La Présidente :

Madame Carole MAILLARD

" Certifié conforme "
Maillard

"Certifié conforme"
Hailland

REGLES ET METHODES COMPTABLES ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

de l'exercice clos le 31/03/2023 se présentant comme suit avant répartition :

total bilan	206 149 €
total compte de résultat	466 889 €
résultat (bénéfice)	357 236 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes de l'exercice clos sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du PCG (règlement) ANC 2014-03 relatif au PCG) et des recommandations et observations de l'Autorité des Normes Comptables relatives à la prise en compte des conséquences de l'événement Covid 19 dans les comptes établis à compter du 01/01/2020, publiées le 18/05/2020 et mises à jour le 03/04/2020.

Immobilisations corporelles, incorporelles et financières

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les frais d'acquisition des titres de participation sont amortis sur 5 ans.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode/d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation ou de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Faits caractéristiques

Néant